Réf. Farde e-Assemblées : 2734700

N° OJ : **54**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/10/2026

Objet : Octroi d'un subside à l'asbl Rock the City.

Le Conseil communal,

Vu la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau du 23.10.2000 ;

Vu la Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation du 23.10.2007 ;

Vu l'Ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau approuvée par la Région de Bruxelles-Capitale du 20.10.2006 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation du 24.09.2010 ;

Vu le troisième Plan régional de gestion de l'eau (2022-2027) approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 22.06.2023 ;

Vu l'axe 5 du Plan régional de gestion de l'eau (2022-2027) qui rassemble les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques d'inondation et qui met l'accent à la gestion à la parcelle les eaux de pluies exceptionnelles pour ne les renvoyer vers l'aval qu'à débit nul ou limité ;

Vu la décision prise par le Collège des Bourgmestres et Échevins en date du 25/11/2021 (point « Etudes eaux pluviales ») de définir un périmètre prioritaire en matière de prévention des risques d'inondations à Laeken et de renforcer l'attention qui y est apportée par les services de la Ville ;

Considérant les engagements de la Ville de Bruxelles dans son nouveau Plan Climat adopté le 12 décembre 2022 pour l'année 2030, visant à perméabiliser ou déconnecter des égouts au minimum 250.000 m² de surfaces imperméables dans la zone d'intervention prioritaire du bassin versant du Molenbeek ;

Considérant que le marché de services d'accompagnement technique (n° AFA/013563/CIA) a été attribué à la société Latitude Platform pour un montant de 83.880 EUR hors TVA et permet d'accompagner depuis 2024 une douzaine d'acteurs du territoire dans la réalisation de projets de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales ;

Considérant que Rock the City a bénéficié de l'accompagnement technique complet (phases A, B et C), permettant à Latitude Platform d'assurer le suivi de la mise en œuvre du chantier GIEP ;

Considérant la demande de subside introduite par l'ASBL Rock the City d'un montant de 12.500,00 EUR, visant la déconnexion de 400 m² de toiture en TR100 afin d'assurer la gestion locale d'environ 340 m³ d'eau de pluie par an, lesquels ne seraient dès lors plus directement rejetés dans le réseau d'égouttage ;

Considérant que le subside sera liquidé en deux tranches bien distinctes:
- 70% : début du projet ;
- 30% : après validation des pièces justificatives ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE:

Article 1: L'octroi d'un subside de 12.500,00 EUR à l'asbl Rock the City pour la réalisation de travaux de gestion intégrée des eaux de pluies est adopté ;

Article 2: L'engagement de cette dépense à l'article 87906/52252 du budget extraordinaire 2026 est adopté ;

Article 3: Le financement de cette dépense par l'emprunt est adopté ;

Article 4: Le Collège est chargé des modalités d'éxécution.

Annexes :